

DES SOLUTIONS POUR REBONDIR FACE A LA CRISE EN NOUVELLE AQUITAINE



CONTEXTE

DES SOLUTIONS pour REBONDIR

Les exploitations agricoles sont particulièrement impactées par un ensemble d'événements : bouleversements économiques, défis climatiques, variations des prix mais aussi problèmes d'organisation du travail. Ces situations entraînent des risques importants et de nécessaires actions à mener ; l'instabilité ne facilite pas la prise de distance nécessaire à une réflexion éclairée permettant de rester acteur de son avenir. Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des stratégies pour assurer la pérennité des entreprises.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Vous pourrez opter pour un de ces 2 volets :

► Volet A : Adaptation de son entreprise dans une situation de crise identifiée

La formation permettra de développer les compétences des stagiaires en travaillant sur :

- Les impacts de cette crise sur l'exploitation
- Les forces et faiblesses de son entreprise dans ce contexte
- Pistes d'action à court terme

► Volet B : En réponse aux problèmes plus structurels

La formation sera articulée autour de trois axes :

- La situation de l'exploitation
- La prise de recul des participants sur leur situation et leurs aspirations personnelles
- La structuration d'un plan d'action pour des scénarii réalistes et durables.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Temps dédié à l'expression des stagiaires
- Prise en compte individualisée de la situation
- Alternance des temps d'appropriation et de mise en œuvre
- Elaboration de différentes options
- Favoriser l'autonomie de décision
- Support individuel pour que chacun synthétise l'évolution de son projet (volet B)



À RETENIR

- Période de démarrage : entre le 1/1/2024 et le 31/12/2024 (fin possible au 31/03/2025)
- Public : contributeurs et contributrices VIVEA de Nouvelle Aquitaine
- Durée minimale de la formation :
Volet A : 7 heures - Volet B : 14 heures
- Prix d'achat horaire plafond : 60 € TTC
- Prise en charge horaire plafond :
Volet A : 42 € TTC
Volet B : 50 € TTC (selon bonus)

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Catherine Vige
Départements
16 - 17 - 79 - 86
06 77 80 40 93
c.vige@vivea.fr

Valérie Lopez
Départements
19 - 23 - 87
06 73 69 03 06
v.lopez@vivea.fr

Gilles Ysos
Départements
40 - 47 - 64
06 70 75 00 35
g.ysos@vivea.fr

Pascal Massou
Départements
24 - 33 -
06 73 69 02 39
p.massou@vivea.fr



Des solutions pour rebondir face à la crise en Nouvelle Aquitaine

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud – Nouvelle Aquitaine

Destinataires(s) : Prestataires de formation

Date de création : 06/2020

Date de mise à jour : 10/2023



1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

Les productions des exploitations agricoles de la région sont très variées ; Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, chaque territoire a ses spécificités mais la Nouvelle Aquitaine, 1^{ère} région agricole de France et d'Europe représente 15 % de la SAU nationale.

Les productions végétales restent prépondérantes avec près de 69 % mais la vigne, l'élevage bovin, ovin, caprin et l'aviculture sont aussi très présents.

La formation est un outil utilisé par 24,6 % des 72 803 contributeurs Vivea (18,3 % pour les femmes et 26,9 % pour les hommes) (Chiffres2021).

L'origine de l'appel d'offre

Les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine sont particulièrement impactées, depuis 2020 par un ensemble d'événements : bouleversements économiques, défis climatiques d'envergure, variations des prix des productions agricoles, problèmes sanitaires récurrents, contexte réglementaire évolutif, charges d'exploitations en hausse ou encore problèmes de recrutement de main d'œuvre ou d'organisation du travail.

L'ensemble de ces problématiques entraîne des risques importants, une baisse de revenus potentiellement forte et de nécessaires actions à mener.

Cette instabilité ne facilite pas la prise de distance nécessaire à une réflexion éclairée permettant de rester acteur de son avenir. La pérennité des entreprises peut être remise en cause et nécessiter un accompagnement pour mettre en œuvre des stratégies à même de combler ce déficit de ressources.

Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation dans les Territoires, le comité VIVEA de Nouvelle Aquitaine porte une attention particulière à cette situation en décidant de prolonger le dispositif initié en 2020 suite à la crise COVID tout en adaptant le contexte

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre spécifique vise l'émergence d'une offre de formation avec deux niveaux d'entrée :



VOLET A

En réponse à une situation de crise identifiée et pour accompagner les exploitants dans l'adaptation de leur entreprise. Les formations permettront de développer les compétences des stagiaires en travaillant sur :

- ▶ Les impacts de cette crise sur l'exploitation
- ▶ Les forces et faiblesses de son entreprise dans ce contexte
- ▶ Pistes d'action à court terme

VOLET B

Afin de permettre l'émergence de formations plus longues en réponse aux problèmes structurels, articulées autour de trois axes :

- ▶ La situation de l'exploitation
- ▶ La prise de recul des participants sur leur situation et leurs aspirations personnelles
- ▶ La structuration d'un plan d'action pour des scénarii réalistes et durables.

L'enjeu est de développer une offre de formation spécifique et innovante qui réponde aux nombreuses attentes ; les demandes de financement déjà existantes ne pourront pas entrer dans le cadre de cet AOS.

2. Propositions attendues

Le public

Les formations concernent l'ensemble des chefs d'entreprise et plus particulièrement ceux confrontés à une situation de crise identifiée et spécifiée dans la demande de financement.

- ▶ en situation de questionnement sur l'avenir de leur exploitation, qui constatent une baisse de revenus
- ▶ en dynamique de projets (investissements récents, réorientations, changement de culture, conversion)
- ▶ en phase d'anticipation ou d'interrogation sur la stratégie à mener à moyen ou long terme

Les formations liées à cet appel d'offre sont accessibles aux cotisants Vivea (chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole).

Ces formations ne sont pas destinées à accompagner des personnes en parcours d'installation.



Le recrutement du public

- **Volet B** : Afin de mobiliser les contributeurs et contributrices VIVEA, il est préconisé aux organismes postulant de structurer leurs projets de formation en partenariat avec les organismes d'accompagnement des professionnels, notamment ceux en lien avec les personnes en situation délicate. Ce partenariat devra être décrit dans la demande de financement.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

Le périmètre géographique

L'ensemble des départements de Nouvelle Aquitaine

Afin de compléter les groupes partiellement constitués, il sera possible d'accueillir des contributeurs et contributrices des départements limitrophes.

Ressources disponibles :

Vivea a signé une convention de partenariat avec Interbev Nouvelle Aquitaine afin de favoriser le développement de la formation des éleveurs de notre région.

Des ressources, supports et données sont mis à disposition ; vous les trouverez sur [Ressources Interbev Nouvelle Aquitaine](#)

VOLET A

- Les objectifs de formation

Le contenu des projets de formation devra permettre aux participants de se projeter et d'adapter leur entreprise à la crise identifiée.

L'objectif des formations est de permettre aux stagiaires de découvrir quelques outils d'analyse stratégique appropriés, leur permettant :

- ▶ **D'étudier les impacts de la situation ou des difficultés repérées**
- ▶ **D'analyser les forces et faiblesses de l'exploitation dans le contexte identifié**
- ▶ **D'identifier les adaptations ou pistes d'action pour agir**

Les modalités pédagogiques

L'évaluation de l'AOS 2020/2021 fait apparaître l'importance du tour de table organisé en début de formation ; il est donc demandé d'intégrer un temps dédié à l'expression des stagiaires sur leur perception du contexte et sur sa répercussion au sein de son entreprise dans la conception du programme de formation. Cette phase devra être précisée dans la demande de financement en précisant la méthodologie utilisée (ex : tour de table, photolangage...).

Compte tenu du contexte, il est demandé aux organismes de formation de prévoir des modalités pédagogiques :

- ▶ Favorisant l'expression de chacun et permettant une prise en compte individualisée de la situation professionnelle des participants



- ▶ Prévoyant une alternance entre temps d'appropriation des méthodes proposées et temps de mise en œuvre
- ▶ Permettant à chacun d'élaborer différentes options tout en favorisant l'autonomie de décision. Les techniques d'animation proposées devront encourager le partage d'expériences, dans un climat de confiance et de bienveillance.

La durée de la formation

La durée des formations est de 7 heures minimum.

Les modalités d'évaluation

Evaluation à chaud :

- ▶ La satisfaction des stagiaires
- ▶ Les compétences acquises
- ▶ Les intentions des stagiaires sur leur projet à l'issue de la formation

Ces évaluations individuelles pourront être fournies à Vivea sur demande.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie

« critères et modalités d'évaluation des résultats ».

Les justificatifs de réalisation spécifiques

Vous devrez nous transmettre une synthèse de chaque action de formation (ou série de formations multiples) en utilisant le formulaire proposé en annexe de cet AOS.

Cette synthèse devra être transmise à Vivea au plus tard 30 jours après la formation.

Les compétences des formateurs

Compte tenu de la thématique abordée et de l'approche individualisée des projets attendus, les formateurs devront maîtriser des méthodes permettant l'interrogation de chacun, la prise de recul et favoriser l'autonomie de décision. Ils devront être capables d'adapter le contenu aux profils variés des stagiaires.

Ils devront notamment connaître le secteur agricole et les opportunités ou solutions explorables. Une maîtrise de l'analyse stratégique est également nécessaire.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « moyens d'encadrement ».



VOLET B

Les objectifs de formation

La finalité de ces actions de formation est de proposer une démarche d'accompagnement au changement, établie à partir de l'expérience professionnelle des participants (Cette démarche devant leur permettre de mieux gérer cette période d'instabilité ou de questionnement).

La formation doit permettre aux participants d'acquérir des points de repères, des outils et une démarche pour :

► **Caractériser et comprendre la situation actuelle de l'entreprise**

A titre d'exemple, cela peut concerner : méthode d'autodiagnostic de l'exploitation, identifier les causes des difficultés, formaliser les éléments de sa situation professionnelle (économique, sociale...), se situer et se comparer dans sa filière de production, enclencher une réflexion sur la solidité de l'entreprise, identifier les leviers possibles et les éléments à améliorer...

► **Prendre du recul sur sa situation et identifier ses aspirations (optionnel)**

A titre d'exemple, cela peut concerner : Définir son métier en termes de compétences et de savoir-faire, débloquer les situations de craintes, envisager le changement, identifier ses valeurs et exigences et celles de ses associés, clarifier ses fondamentaux...

► **Situer son projet dans un contexte identifié**

A titre d'exemple, cela peut concerner : Connaître l'environnement externe, les perspectives, analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise, les menaces et opportunités du contexte de l'entreprise ..., balayer les champs du possible (pluriactivité, nouvelle activité, réorganisation...), faire émerger ses objectifs...

► **Prendre des décisions et structurer un plan d'action**

A titre d'exemple, cela peut concerner : Faire émerger des scénarii et évaluer leur faisabilité en utilisant une méthode de gestion de projet durable (économique, social et environnemental), présenter et argumenter ses choix, poser des jalons, définir un plan d'action ...

Identifier les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réorientation, les possibilités de formation et leur financement, l'accompagnement financier pendant cette période...

Les modalités pédagogiques

👉 L'évaluation de l'AOS 2020/2021 fait apparaître l'importance du tour de table organisé en début de formation ; il est donc demandé d'intégrer un temps dédié à l'expression des stagiaires sur leur perception du contexte et sur sa répercussion au sein de son entreprise dans la conception du programme de formation. Cette phase devra être précisée dans la demande de financement en précisant la méthodologie utilisée (ex : tour de table, photolangage...).

Compte tenu du contexte, il est demandé aux organismes de formation de prévoir des modalités pédagogiques :

- Favorisant l'expression de chacun et permettant une prise en compte individualisée de la situation professionnelle des participants
 - Prévoyant une alternance entre temps d'appropriation des méthodes proposées et temps de mise en œuvre
 - Permettant à chacun d'élaborer différentes options tout en favorisant l'autonomie de décision.
- Les techniques d'animation proposées devront encourager le partage d'expériences, dans un climat de confiance et de bienveillance.

Un support individuel devra être prévu afin que chaque stagiaire puisse synthétiser sa démarche



et/ou l'évolution de son projet à travers un plan d'actions défini. Ce « carnet de route » permettra de formaliser son parcours pendant toute la formation. Le travail réalisé sur ce support devra apparaître dans la demande de financement (partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels »). Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

La durée de la formation

La durée des formations est de 14 heures minimum

Les modalités d'évaluation

Evaluation à chaud :

- ▶ La satisfaction des stagiaires
- ▶ Les compétences acquises
- ▶ Les intentions des stagiaires sur leur projet à l'issue de la formation

Evaluation à froid :

- ▶ La situation des personnes et l'impact estimé de la formation au plus tard 6 mois après la fin de cette prestation

Ces évaluations individuelles, sur les deux phases, pourront être fournies à Vivea sur demande. Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ».

Les justificatifs de réalisation spécifiques

Vous devrez synthétiser et analyser les évaluations individuelles de chaque formation en utilisant le formulaire proposé en annexe de cet AOS. ; cette synthèse devra être transmise à Vivea, pour chaque action de formation, dans un délai de 6 mois après la fin de la formation.

Les compétences des formateurs

Compte tenu de la thématique abordée et de l'approche individualisée des projets attendus, les formateurs devront maîtriser des méthodes permettant l'interrogation de chacun, la prise de recul et favoriser l'autonomie de décision. Ils devront être capables d'adapter le contenu aux profils variés des stagiaires.

Ils devront notamment connaître le secteur agricole et les opportunités ou solutions explorables. Une maîtrise de l'analyse stratégique est également nécessaire.

- Pour l'objectif optionnel de ce volet (Prendre du recul sur sa situation et identifier ses aspirations) :

Au regard de la complexité des thèmes abordés, il peut être nécessaire de faire appel à des intervenants externes au réseau pour aborder certaines thématiques. Dans ce cas, la coordination des différents intervenants doit être prévue.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « moyens d'encadrement ».



La période de réalisation

Les actions de formation devront :

- ➔ Démarrer entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
- ➔ Se terminer au plus tard le 31 mars 2025.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

En répondant à cet AOS, les organismes de formation s'engagent à participer à toute sollicitation (étude, questionnaire, rencontre...) pour témoigner de leur expérience et des enseignements qu'ils tirent des formations réalisées dans le cadre de cet AOS..

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

	VOLET A	VOLET B
Prix d'achat plafond TTC par heure/stagiaire.	60 €	60 €
La prise en charge plafond de VIVEA TTC par heure/stagiaire.	42 €	44 €
Critère financier complémentaire TTC par heure/stagiaire.	--	Partenariat pour la mobilisation des stagiaires : 2 € Réalisation du module optionnel : 2 € Recours à un Intervenant externe pour le module optionnel : 2 €

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas de l'accompagnement individualisé

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :



- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité « P1 - Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité Nouvelle Aquitaine, en cochant le projet intitulé « Des solutions pour rebondir face à la crise »
- ▶ Le titre de la formation doit indiquer le volet sur lequel vous vous positionnez.

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Poitou-Charentes	Catherine VIGE	06 77 80 40 93	c.vige@vivea.fr
Limousin	Valérie LOPEZ	06 73 69 03 06	v.lopez@vivea.fr
Aquitaine	33-24 Pascal MASSOU	06 73 69 02 39	p.massou@vivea.fr
	40-47-64 Gilles YSOS	06 70 75 00 35	contactsud@vivea.fr



Fiche d'évaluation de formation AOS Des Solutions pour rebondir

DES SOLUTIONS
pour REBONDIR

VOLET A : Evaluation à transmettre dans un délai de 30 jours

ORGANISME DE FORMATION	
REFERENCE DE LA FORMATION	
TITRE DE LA FORMATION	
DATES DE REALISATION	

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET CONTEXTE

REPERES DE REALISATION

NOMBRE DE STAGIAIRES	
DUREE	
TAUX DE RETOUR (EVALUATION A CHAUD)	
TAUX DE PARTICIPATION (Nombre d'heures effectives/ nombre d'heures de la formation)	

EVALUATION DU DISPOSITIF DE VOTRE POINT DE VUE

En tant que responsable de la formation, vous avez construit le dispositif, assuré la formation, effectué l'évaluation, formulez votre avis éclairé sur l'évaluation ou tout autre sujet à précis

LA FORMATION A T'ELLE PERMIS DE REPÉRER DE NOUVEAUX BESOINS DE FORMATION ET LESQUELS ?



Fiche d'évaluation de formation AOS Des Solutions pour rebondir



VOLET B : Evaluation à transmettre dans un délai de 6 mois

ORGANISME DE FORMATION	
REFERENCE DE LA FORMATION	
TITRE DE LA FORMATION	
DATES DE REALISATION	

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET CONTEXTE

REPERES DE REALISATION

NOMBRE DE STAGIAIRES	
DUREE	
TAUX DE RETOUR (EVALUATION A FROID)	
TAUX DE PARTICIPATION (Nombre d'heures effectives/ nombre d'heures de la formation)	

ANALYSE QUALITATIVE DES RESULTATS CHIFFRES

Analysez les écarts entre la mise en pratique à 6 mois et les intentions en sortie de formation. Appréciez le changement, expliquez les raisons du non-changement, et les freins

LA FORMATION A T'ELLE PERMIS DE REPÉRER DE NOUVEAUX BESOINS DE FORMATION ET LESQUELS ?

EVALUATION DU DISPOSITIF

En tant que responsable de la formation, vous avez construit le dispositif, assuré la formation, effectué l'évaluation, formulez votre avis éclairé sur l'évaluation ou tout autre sujet à précis